

2.1.6.5 RISQUE D'INONDATION

Inondation par crue

La commune de SAINT-NAZAIRE est concernée par le PAPI CARENE concernant l'aléa inondation par submersion marine approuvé le 26/05/2015.

Le site RABAS PROTEC se situe en Territoire à risque important d'inondation (TRI) Presqu'île de Guérande pour l'aléa Inondation - Par ruissellement et coulée de boue comme le montre la carte ci-dessous.



Figure 9 – Carte TRI

Inondation par submersion marine

La société RABAS PROTEC est concernée par le PPRL de la Presqu'île de Guérande et de Saint-Nazaire. Ainsi la société doit respecter le règlement du PPRL.

La société RABAS PROTEC respecte les conditions d'exploitation suivantes :

- Formalisation d'un plan de secours incluant des dispositions à tenir en cas de pré-alerte météo et d'annonce de crue ;
 - Implantation des cuves de traitement de manière à avoir leur partie haute au-dessus de la cote 4,8 m NGF ;
 - Protection des réseaux (eaux pluviales et eaux usées) par la mise en place de clapets pour éviter des retours intempestifs.
- ⇒ **Le site est implanté en zone inondable, néanmoins le PPRL précise qu'au regard de la situation antérieure, l'interdiction d'implanter une ICPE n'est pas opposable.**